



Traité Mena'hot

Michna 2 - Chapitre 5

כָּל הַמְנֻחֹת גָּלוּשֹׁת בְּפָוֹשָׁרִין,
וּמְשֻׁמְךָן שְׁלָא יִתְמִיצָו.
וְאִם הַחֲמִיצָו שִׁירִיבָה,
עוֹבֵר בְּלֹא תַּעֲשֶׂה,
שֶׁנְאָמָר (וַיְקָרָא ב, יא):
"כָּל הַמְנֻחָה אֲשֶׁר פָּקְרִיבוּ לְהִי לֹא תַּעֲשֶׂה קְמַץ.
וְתִּבְיָבִים עַל לִישְׁתָּה,
וְעַל עֲרִיכָתָה,
וְעַל אֲפִיכָתָה:

Toutes les offrandes de farine[qui viennent sous forme de matsa]doivent[être]pétries avec[de l'eau tiède pour que la pâte cuise bien, car seule une petite quantité d'huile est ajoutée]. Et il faut veiller à ce qu'elles ne[deviennent pas]du levain[pendant le pétrissage et le façonnage]. Si[une offrande de farine ou même seulement]son reste devient du levain, on transgresse une interdiction, comme il est dit : « Aucune offrande de farine que vous offrirez à l'Éternel ne sera faite avec du levain ;[de même, vous ne brûlerez pas de levain ni de miel comme sacrifice consumé par le feu pour l'Éternel » (Vayikra2,11)]. Et on est possible[de flagellation]pour avoir pétri[l'offrande de farine], pour[l'avoir façonnée]et pour[l'avoir cuite, si l'offrande de farine devient du levain].



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions